

Observation n°43

Bonjour Madame AUDEBERT,

Etant riverains du projet photovoltaïque de Mignaloux Beauvoir et après étude des différents documents nous nous opposons à sa réalisation. Nous avons une interrogation concernant les **risques incendies**.

Le Service Départemental Incendie dans le document **PC15721X0029 avis SDIS** prescrit page 3 un débroussaillage sur 50 m autour du parc et des installations si elles se situent à moins de 200m d'espaces sensibles. Sur 2 cotés du projet il y a des bois, surtout Boislamy qui se situe sous les vents dominants.

Dans **1+-+Dossier+PC+(Pièces+PC01+à+PC08)+EST+signé page 27**, il est indiqué qu'il y aura une piste de 4m de large reprenant les pistes utilisées lors des anciennes exploitations. Pourtant dans **Mémoire+réponse+à+l'avis+DIRCO_avec+annexes page 3** il est indiqué que les chemins communaux sont devenus des haies et dans **4bis+-+RNT+de+l'EIE dernière page** pour préserver au mieux la faune, il faut conserver les haies.

Au final, les haies vont-elles devenir la piste de 4m ou seront-elles conservées pour la faune et la flore en contradiction des préconisations contre les risques d'incendie ?

Nous vous remercions pour la prise en compte de ces remarques.

Cordialement

Claude et Sylviane TRINQUET